



Assurance des biens et des personnes

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose une large gamme d'assurances pour vous protéger ainsi que votre famille, et garantir vos biens, en fonction de vos besoins et de vos attentes.

Nos offres sont étudiées pour répondre au mieux à chacune de vos situations, que ce soit en termes de tarification ou de garanties.

❖ Multirisques Agricole

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose une large gamme d'assurances pour protéger votre exploitation agricole, peu importe l'activité que vous pratiquez : éleveur, écurie de propriétaires, centre équestre, entraîneur...

Notre contrat « **Agrigan** » vous offre un large panel de garanties afin de répondre à vos besoins et à vos attentes. Adaptable en fonction de votre situation, il vous permet de bénéficier d'une couverture optimale pour garantir vos installations équestres : écurie, barn, stabulation, manège, carrière, prairie, marcheur, rond de longe, hangar, sellerie...

Que vous soyez propriétaire ou locataire, notre contrat « Agrigan » est un contrat « tout-en-un », vous proposant de couvrir vos bâtiments agricoles, vos installations, votre habitation, votre protection juridique professionnelle et vos responsabilités civiles.

Afin de vous conseiller au mieux et de vous assurer au plus près de vos besoins et de vos attentes, votre agent général - **Didier DELAUNAY** - peut se déplacer pour effectuer une visite de votre exploitation agricole.

>>> Bon à savoir <<<

Notre contrat « **Agrigan** » permet de garantir toutes les activités agricoles, qu'elles aient un lien ou non avec le monde hippique ou équestre.

Nous proposons, en effet, de garantir les éleveurs, les céréaliers ou encore les viticulteurs !



❖ Responsabilité civile des métiers du cheval

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre responsabilité civile en tant que professionnel du monde du cheval.

Notre contrat « **Responsabilité civile des métiers du cheval** » vous permet de faire face aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant vous incomber, en raison de dommages corporels, matériels et immatériels, résultant d'accidents causés à des tiers et provenant du fait de votre activité professionnelle.

Garantie essentielle, voire obligatoire selon les activités, elle vous permet de vous prémunir contre les dommages causés, aux tiers, par votre propre fait mais également contre les dommages causés, aux tiers, par vos préposés et par les chevaux dont vous avez la garde. Que les dégâts causés par votre activité professionnelle soient matériels ou corporels, le montant des dommages peut vite atteindre des sommes astronomiques.

Elle vous permet également de garantir votre responsabilité civile en cas de dommages causés aux chevaux, qui vous sont confiés.

>>> **Bon à savoir** <<<

Notre contrat « **Responsabilité civile des métiers du cheval** » doit être souscrit en complément de notre contrat multirisque agricole « **Agrigan** ». Il est toutefois possible de déroger à cette règle pour les professionnels « sans sol » (ex. éleveur sans sol, moniteur d'équitation itinérant).

❖ Tracteurs et machines agricoles

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir vos tracteurs et vos machines agricoles.

Notre contrat « **Tracteurs et machines agricoles** » a pour objectif de garantir les dommages matériels et corporels causés par le véhicule à des tiers ainsi que les dommages corporels du conducteur et les dommages matériels du véhicule (en fonction des garanties souscrites). Sachez que les matériels attelés, portés ou fixés bénéficient des mêmes garanties que le véhicule.

Il s'agit d'un produit modulable, vous proposant une large gamme de formules et d'options, afin de répondre à vos attentes et à vos besoins.

>>> **Bon à savoir** <<<

L'article L211-1 du code des assurances impose que tout véhicule terrestre à moteur (VTM) soit assuré, au minimum, par une garantie « Responsabilité Civile » et ce, même s'il ne circule pas sur la voie publique. Par conséquent, vos tracteurs et machines agricoles, entrant dans la catégorie des VTM, doivent répondre à cette obligation d'assurance.





❖ Voiture et camion de moins de 3,5 tonnes

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir vos véhicules, y compris vos camions pour chevaux, de moins de 3,5 tonnes.

Notre contrat « **Gan auto** » a notamment pour objectif de garantir (en fonction des garanties souscrites) :

- Les dommages matériels et corporels causés par le véhicule à des tiers ;
- Les dommages corporels du conducteur et des passagers ;
- Les dommages matériels du véhicule ;
- L'assistance au véhicule et aux personnes en déplacement.

Il est destiné aux véhicules terrestres à moteur (VTM) de moins de 3,5 tonnes et est complètement modulable, grâce à plusieurs formules (tiers, tiers +, tous risques ou tous risques +) et options (assistance 0km, contenu du véhicule, location d'un véhicule de remplacement, marchandises transportées...), afin de s'adapter à votre profil et à vos besoins.

❖ Remorque, van et caravane

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir vos remorques, vans et caravanes.

Notre contrat « **Gan remorque et caravane** » a notamment pour objectif de garantir (en fonction des garanties souscrites) :

- Les dommages matériels et corporels causés par le véhicule à des tiers ;
- Les dommages matériels du véhicule ;
- L'assistance au véhicule.

Il s'agit d'un contrat destiné aux remorques, vans et caravanes de moins de 3,5 tonnes, qui est complètement modulable, grâce à plusieurs formules et options, afin de s'adapter à votre profil et à vos besoins.

❖ Multirisque habitation

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir vos logements, que vous soyez propriétaire, locataire ou hébergé à titre gratuit : habitation principale, résidence secondaire, bailleur, logement étudiant...

Notre contrat « **Gan Habitation** » est destiné à couvrir les conséquences de vos responsabilités, la protection de votre bien immobilier et de son contenu ainsi que des services d'assistance en cas de sinistre et aux personnes en déplacement.

Il vous offre un large panel de garanties, de formules et de franchises afin de répondre à vos besoins et à vos attentes. Adaptable en fonction de votre situation, il vous permet de bénéficier d'une couverture optimale pour garantir votre logement et vos biens. En plus des garanties traditionnelles, notre contrat vous offre notamment la possibilité de garantir vos objets de valeurs, vos bijoux, vos matériels de sport, vos instruments de musique et vos appareils nomades (ordinateur portable, tablette, smartphone...).





❖ Assurance des personnes

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose différentes offres permettant notamment de garantir votre prévoyance, de bénéficier d'une complémentaire santé, de vous protéger en cas d'accidents de la vie, d'assurer votre emprunt immobilier, de préparer votre retraite ou encore de constituer une épargne.

Nos contrats visent à protéger votre personne et votre famille en cas de coups durs (accident, maladie, invalidité, décès...) ou pour préparer votre avenir (retraite, emprunt, projet, épargne...).

Entourée d'experts en gestion du patrimoine, votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous accompagne dans tous vos projets et vous conseille afin d'anticiper les aléas de la vie.

>>> **Bon à savoir** <<<

S'il est très important de protéger efficacement vos biens personnels et professionnels, il est crucial de vous protéger ainsi que l'ensemble de votre famille.

